

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

- :- :- :- :- :- :- :-

*L'An deux Mil seize, le 6 octobre à 19 h 00, le Conseil Municipal convoqué d'urgence par M. Daniel **SINSON**, Maire, le 1^{er} septembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de ce dernier.*

*Etaient présents : Mme **VARIN**, M. **GIBAULT**, Mme **CHUET**, M. **JOUBERT** adjoints, Mme **ESCARTIN**, Mme **LEDUC-DEROUET**, M. **CHUET**, Mme **CATILLON**, Mme **LE TRAOUEZ**.*

Absents excusés : MM. CALLES, POIRIER

*M. **AUGIS** a donné procuration à M. **SINSON**,
Mme **AZEVEDO** a donné procuration à M. **JOUBERT**
M. **PERSILLET** a donné procuration à Mme **LE TRAOUEZ**.*

*Mme Annabelle **VARIN** a été élue secrétaire de séance*

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de transmettre au Conseil Régional les devis retenus pour les travaux d'isolation, mise en accessibilité et extension de la salle polyvalente, accompagnés de la délibération les approuvant, au plus tard le 8 octobre 2016. A défaut de respecter ce délai, notre dossier de demande de subvention ne pourra pas être présenté à la prochaine commission permanente et le démarrage des travaux s'en trouvera retardé ce qui serait préjudiciable à la commune qui a bloqué la location de la salle pour la période de novembre 2016 à mai 2017. Au-delà, des réservations sont enregistrées. Il n'a pas été possible de réunir l'assemblée plus tôt, le maître d'œuvre nous ayant remis tout récemment l'analyse des offres.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur le caractère d'urgence.

*Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

***RECONNAIT** que l'urgence est justifiée ; ainsi l'assemblée peut-elle valablement délibérer.*

N° 20161006-01

***VALIDATION DU CHOIX DES ENTREPRISES
RETENUES PAR LA COMMISSION DE TRAVAUX
POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION, MISE EN ACCESSIBILITE
ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE***

M. le Maire expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée selon les dispositions de l'ordonnance n° 2015/899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016/360 du 25 mars 2016. Il rappelle que le coût prévisionnel de la dépense était estimé à 322 918.30 € H.T. Une insertion a été faite dans l'édition Loir et Cher de La Nouvelle République du 25

juillet 2016 et une publication a également été faite par voie dématérialisée sur la plate-forme « pro-marchés publics ». La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 8 septembre 2016. Il commente ensuite le rapport d'analyse des offres établi par SOLIHA et présenté à la commission de travaux classant les offres au vu des critères de sélection définis par le règlement de la consultation. La commission de travaux a retenu les entreprises suivantes classées en première position :

Récapitulatif des entreprises retenues				
N°	Lot	Estimatif H.T.	Entreprises	Offre H.T.
01	Démolition, maçonnerie, isolation par l'extérieur	104 241.14 €	BROSSIER	74 649.26 €
02	Charpente, couverture	28 196.05 €	GAUGRY	15 759.63 €
03	Menuiserie	62 536.00 €	GAUTHIER	90 443.70 €
04	Faux-plafonds, plâtrerie, isolation	42 269.74 €	PLAFETECH	23 276.93 €
05	Electricité	8 399.55 €	BROSSARD	21 807.97 €
06	Plomberie, sanitaires	3 257.30 €	BEAUFILS	3 332.82 €
07	Chauffage, ventilation	57 764.60 €	VALENCAY CONFORT	74 827.10 €
08	Carrelage, faïence	7 953.92 €	BROSSIER	4 968.55 €
09	Peinture	8 300.00 €	POUSSIN	13 947.20 €
TOTAL BATIMENT		322 918.30 €		323 013.16 €

Le Conseil Municipal,
Après échanges,
Et après en avoir délibéré,

ENTERINE la décision de la commission travaux de retenir les offres de

- **Lot n° 1 – Démolition – Maçonnerie – Isolation**

Entreprise de maçonnerie **Sarl Rémy BROSSIER** dont le siège est à Fontguenand (36600) 1 village des Vignes pour un montant H.T. de 74 649.26 €, soit 89 579.00 € T.T.C.,

- **Lot n° 2 – Charpente – Couverture**

Sarl GAUGRY DP dont le siège est à Liniez (36150), route de Levroux pour un montant H.T. de 15 759.63 €, soit 18 911.56 € T.T.C.,

- **Lot n° 3 – Menuiserie**

Entreprise artisanale de menuiserie **Sarl GAUTHIER Jack** dont le siège est à Monthou-sur-Bievre (41120), 38 rue de Montrichard pour un montant H.T. de 90 443.70 €, soit 108 532.44 € T.T.C.,

- **Lot n° 4 – Faux plafonds – Plâtrerie - Isolation**

Sarl PLAFETECH dont le siège est à Vineuil (41350), 202 route de Chambord pour un montant H.T. de 23 276.93 €, soit 27 932.31 € T.T.C.,

- **Lot n° 5 – Electricité**

Sarl BROSSARD dont le siège est à Meusnes (41130), 149 rue Paul Cézanne pour un montant H.T. de 21 807.97 €, soit 26 110.76 € T.T.C.,

- **Lot n° 6 – Plomberie - Sanitaires**

M. BEAUFILS Christophe, Z.A. Les Vigneaux à Chabris (36210) pour un montant H.T. de 3 332.82 €, soit 3 999.38 € T.T.C.,

- **Lot n° 7 – Chauffage – Ventilation**

Sarl VALENÇAY CONFORT dont le siège est à Valençay (36600), 11 avenue de la Résistance pour un montant H.T. de 74 827.10 €, soit 89 792.52 € T.T.C.,

- **Lot n° 8 – Carrelage – Faïence**

Entreprise de maçonnerie **Sarl Rémy BROSSIER** dont le siège est à Fontguenand (36600) 1 Village des Vignes pour un montant H.T. de 4 968.55 €, soit 5 962.26 € T.T.C.,

- **Lot n° 9 – Peinture**

POUSSIN PEINTURES dont le siège est à Blois (41000), 139 rue Michel Bégon pour un montant H.T. de 13 947.20 €, soit 16 736.64 € T.T.C.

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus précisés, effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de ces travaux .